

2021

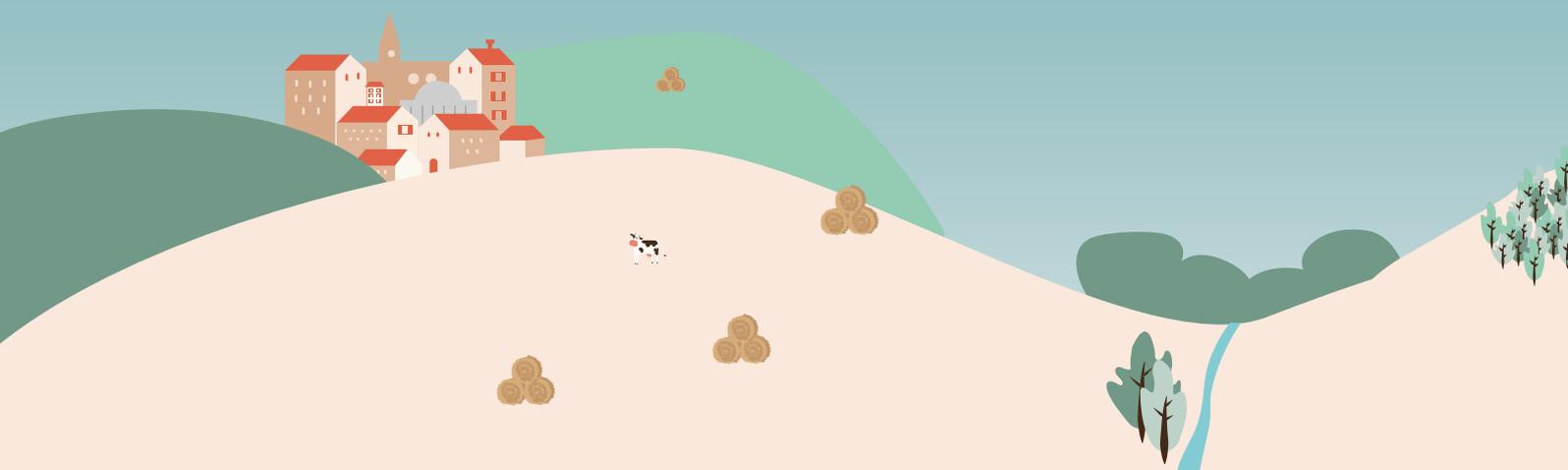
La Trame Verte et Bleue en Pays de Bray

PLAN D'ACTION

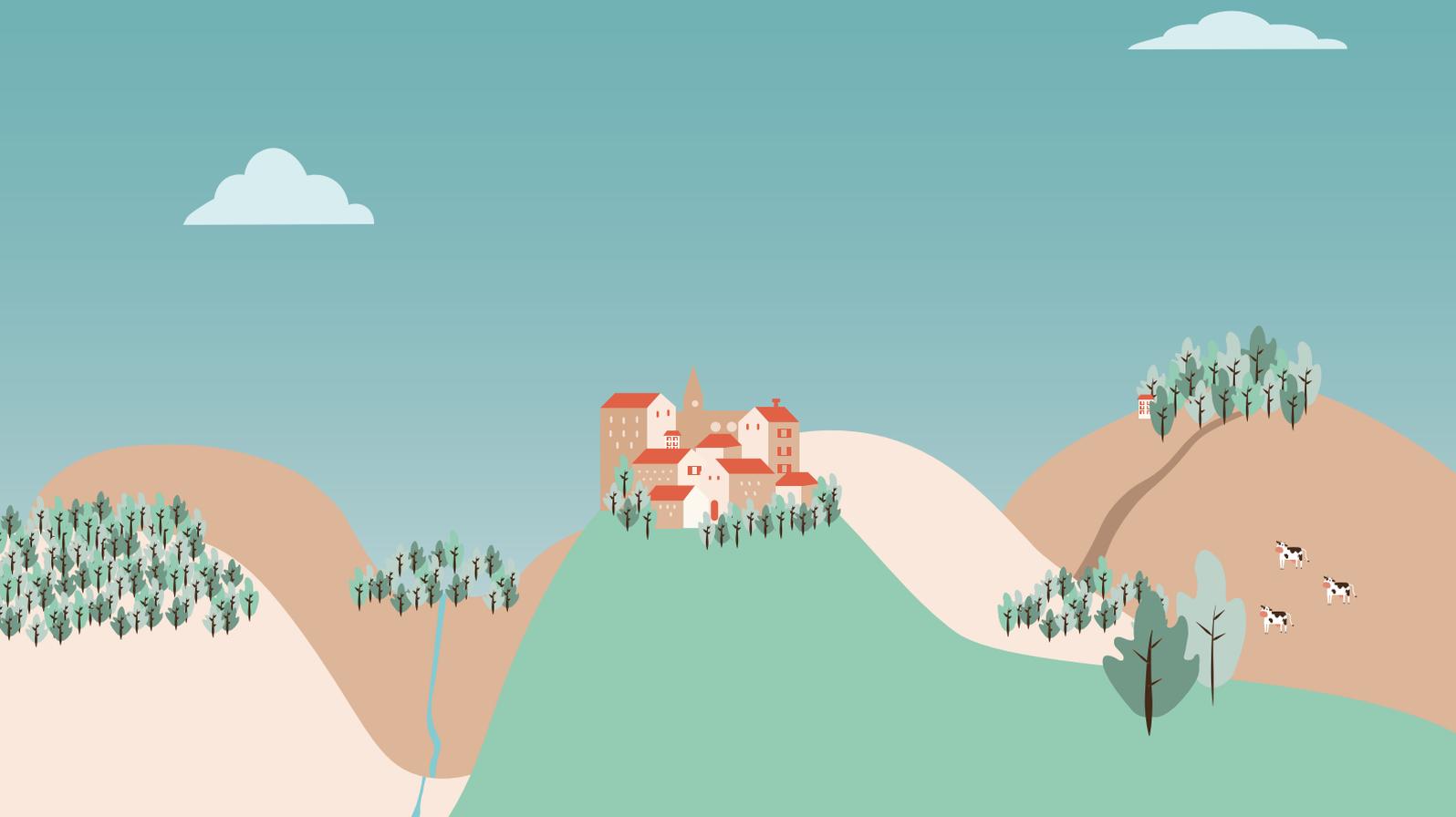


SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
Le Pays de Bray	5
Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?	5
La Trame Verte et Bleue en Pays de Bray	6
Méthodologie	6
PLAN D'ACTION	9
AXE 1 - PRÉSERVER DES RISQUES DE DÉGRADATION ET LIMITER LA FRAGMENTATION	10
ACTION 1.1. Assurer la gestion des milieux naturels pour lutter contre leur dégradation	11
ACTION 1.2. Réduire la fragmentation des milieux naturels et restaurer les corridors écologiques	13
ACTION 1.3. Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE)	15
ACTION 1.4. Réduire la pollution lumineuse par la prise en compte effective de la Trame Noire dans les espaces bâtis existants	16
AXE 2 - SENSIBILISER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE	17
ACTION 2.1. Renforcer la diffusion des informations et des connaissances	18
ACTION 2.2. Développer les actions de sensibilisation et de formation et valoriser les bonnes pratiques	19



AXE 3 - RESTAURER LES USAGES ET LES FONCTIONNALITÉS DES HABITATS NATURELS -----	21
ACTION 3.1. Développer l'approche raisonnée de la gestion des espaces verts qu'est la gestion différenciée.....	22
ACTION 3.2. Anticiper le vieillissement du bocage et rétablir un maillage bocager fonctionnel, identité paysagère du Pays de Bray	23
ACTION 3.3. Restaurer la fonctionnalité des réseaux de mares.....	25
ACTION 3.4. Réhabiliter ou restaurer des réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques.	27
AXE 4 - AMÉLIORER L'ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE TERRITOIRE -----	29
ACTION 4.1. Poursuivre l'état des lieux des ressources existantes sur le territoire et des outils associés.....	30
ACTION 4.2. Assurer une veille et approfondir les connaissances des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés sur le territoire.....	31
GLOSSAIRE _____	33
ANNEXES _____	37
Exemples de programmes, outils (SIG ou autres) et bases de données recensés -----	38
Exemples de thématiques pouvant être abordées dans le cadre d'une communication sur la Trame Verte et Bleue-----	38



PRÉAMBULE

LE PAYS DE BRAY

Le Pays de Bray se caractérise par une richesse paysagère et environnementale, fruit d'une géologie particulière et d'une occupation humaine traditionnelle du territoire. Ainsi, le territoire est marqué à la fois par la présence de La Boutonnière qui peut être définie comme étant une exception géologique et morphologique, mais aussi par des contextes topographiques, pédologiques et hydriques variés qui concourent à la diversité du territoire :

- Fonds de vallées humides
- Formations typiques sur les versants calcaires
- Plateaux agricoles et forestiers

De manière générale, les espaces naturels sur le territoire sont relativement bien conservés avec d'une part environ 6 % du territoire artificialisé limitant ainsi le pouvoir fragmentant des espaces urbanisés et d'autre part, peu d'infrastructures linéaires (A28, voies ferrées...). Par conséquent, on peut considérer que le territoire possède de nombreux atouts afin de disposer d'une Trame Verte et Bleue fonctionnelle.

QU'EST-CE QUE LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil permettant d'éviter l'érosion de la biodiversité en intégrant les réseaux de continuités écologiques (zones de déplacement des espèces sauvages) dans les projets d'aménagement urbain. En d'autres termes, elle a pour objectif de préserver et restaurer les réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. La Trame Verte représente alors les forêts, les prairies, les haies, les arbres et tous les milieux non artificialisés (continuités terrestres). La Trame Bleue est constituée des cours d'eau, ruisseaux, étangs, fossés, mares et zones humides (continuités aquatiques). Ces trames constituent toutefois un ensemble. Elles peuvent donc être retrouvées simultanément sur un milieu, par exemple les prairies humides.

Les continuités qui constituent une TVB se déclinent en deux catégories :

- Les réservoirs de biodiversité qui sont des espaces au sein desquels la biodiversité est particulièrement riche, où les espèces présentes peuvent réaliser au moins une partie de leur cycle de vie et où les milieux naturels ont conservé leur fonctionnalité.
- Les corridors écologiques qui représentent les connexions entre les réservoirs de biodiversité et permettent ainsi aux espèces d'opérer des déplacements voire des migrations indispensables à leur cycle de vie.

La Trame Verte et Bleue, dans son application, prend également en compte d'autres trames et notamment l'existence d'un réseau écologique pour les espèces volantes (trame aérienne), pour la biodiversité du sol (trame brune) ou encore pour les espèces nocturnes (trame noire).

Au niveau national, les objectifs de la Trame Verte et Bleue sont définis sur la base de l'article L.371-1 du code de l'environnement :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et des habitats d'espèces pour

prendre en compte leurs déplacements dans le contexte du changement climatique;

- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 en préservant les zones humides et les espaces en eau tels que les mares;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE);
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

LA TRAME VERTE ET BLEUE EN PAYS DE BRAY

Le Pays de Bray est reconnu pour son riche patrimoine naturel et paysager. La Trame Verte et Bleue (TVB) doit assurer un équilibre entre les enjeux écologiques et socio-économiques au sein du territoire brayon de manière transversale (environnement, urbanisme, agriculture...). Cet outil ambitionne d'inscrire la préservation et la restauration de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité économique et touristique.

Avec le soutien financier de l'Union européenne et de la Région Normandie, une déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale a été menée à l'échelle du Pays de Bray permettant d'établir un état des lieux, de produire des cartographies de la TVB et d'élaborer un plan d'action opérationnel à mettre en œuvre.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport intervient en phase 3, phase finale de la déclinaison de la TVB sur le territoire du Pays de Bray.

- La phase 1 a permis de :
 - Collecter, analyser les données et organiser la base de données spatialisée (SIG)
 - Informer, sensibiliser, impliquer les parties prenantes (à différents niveaux)
 - Anticiper les implications SCoT de la lecture Trame Verte et Bleue
 - Décliner le Schéma Régional de Cohérence Ecologique au 1/25 000ème à l'échelle du Pays de Bray (+ tampon d'1 km), en s'appuyant sur les 3 composantes régionales et leurs sous-trames :
 - Réservoirs de biodiversité (sous-trames : aquatique, silicicole, calcicole, humide, boisé)
 - Corridors (sous-trames : calcicole, silicicole, humide, boisé)
 - Discontinuités (obstacles à l'écoulement, infrastructures linéaires...) ou continuités à restaurer
- La phase 2 a permis de :

- Se projeter sur une stratégie Trame Verte et Bleue en s'appuyant sur :
 - Une vision des acteurs de territoire
 - Une hiérarchisation et spatialisation des enjeux
- Appréhender les dynamiques en cours (paysagères, agricoles, urbaines...) et définir les enjeux pour être en capacité de se projeter
- Anticiper les actions à mettre en œuvre sur les secteurs à enjeux

L'objectif de la phase 3 est d'élaborer un plan d'action opérationnel en faveur de la TVB du territoire, sur la base des éléments issus des phases 1 et 2 et d'une concertation large permettant d'assurer une appropriation du sujet par le maximum d'acteurs.

C'est dans ce cadre que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Bray a fait le choix d'associer les élus, mais aussi des représentants d'associations, de structures partenaires ou de la société civile par l'organisation de groupes de travail. Au total, sur la période du 22 au 31 mars 2021, 5 ateliers de concertations ont été organisés. Ces derniers avaient pour objectifs de confronter les différents axes proposés dans le cadre du plan d'action TVB du territoire aux freins, leviers et attentes des acteurs locaux. Ces concertations ont ainsi permis de réunir plus de 40 personnes issues de 24 structures diversifiées (partenaires institutionnels, associations, élus, membres de la société civile, etc.).



Image 1. Phase de concertation : ateliers à Beauvoir-en-Lyons

De plus, des entretiens individuels complémentaires ont été menés en parallèle avec 5 acteurs volontaires et qui n'avaient pas pu être présents lors des ateliers ou qui souhaitaient approfondir certaines actions spécifiques (ANBDD, DREAL, Région Normandie, OFB et FDC76).

Enfin, les élus, membres du Conseil de Développement et référents de structures sollicités ont également pu participer à la relecture d'une première version du plan d'action ; l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'action Trame Verte et Bleue facile d'appropriation et adapté aux caractéristiques du Pays de Bray.

Pour chaque fiche action, la trame concernée est identifiée :

- trame verte : milieux naturels et semi-naturels terrestres
- trame bleue : réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, étangs, tourbières)
- trame noire : ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés

par les espèces nocturnes

- trame brune : réseau continu de sols qui accorde plus de résilience aux espèces vivantes qu'il abrite

Dans un souci de visibilité et de compréhension, le plan d'action présenté dans ce document est composé de 4 axes stratégiques :

- Axe stratégique n° 1 : Préserver des risques de dégradation et limiter la fragmentation
- Axe stratégique n° 2 : Sensibiliser et valoriser la Trame Verte et Bleue auprès des acteurs du territoire
- Axe stratégique n° 3 : Restaurer les usages et les fonctionnalités des habitats naturels
- Axe stratégique n° 4 : Améliorer l'état des connaissances sur le territoire

Ces 4 axes s'inscrivent dans une logique d'intégration des actions de préservation et de restauration des milieux naturels en transversalité avec le maintien des activités humaines. C'est pourquoi la valorisation du potentiel de la Trame Verte et Bleue au sein d'économies locales n'a pas été identifiée comme un axe en tant que tel, mais abordé de manière transversale dans les 4 axes en poursuivant les objectifs suivants :

- Favoriser la diversification agricole et le développement d'une agriculture locale et durable
- Renforcer et redynamiser l'économie circulaire à travers la valorisation de la Trame Verte et Bleue (haies notamment avec la filière Bois-Bocage-Énergie)
- Améliorer l'attractivité du territoire (et le cadre de vie), développer l'écotourisme et valoriser les productions locales

La prochaine étape pour l'ensemble des acteurs locaux consistera donc en la mise en œuvre de ce plan d'action. Ce dernier pourra notamment faire l'objet d'échanges spécifiques et techniques en fonction des besoins et des actions jugées prioritaires.

PLAN D'ACTION

AXE 1

PRÉSERVER DES RISQUES DE DÉGRADATION ET LIMITER LA FRAGMENTATION

CONTEXTE

L'identification de la Trame Verte et Bleue s'intègre dans un contexte d'urgence climatique et écologique. En effet, le constat est sans appel : la disparition et la fragmentation des habitats naturels sont une cause majeure de disparition des espèces (20 % des espèces métropolitaines sont menacés).

Ces pertes d'habitats sont de plus en plus importantes et majoritairement imputables aux activités humaines. Celle-ci résulte principalement de l'urbanisation massive des campagnes, de l'étalement urbain des villes, du déploiement des infrastructures de transport et des cultures intensives ininterrompues sur de grandes surfaces.

Le Pays de Bray étant un territoire riche de biodiversité et reconnu pour son patrimoine naturel remarquable et son maillage bocager, il convient de le préserver en réduisant l'importance des fragmentations et en accompagnant les aménageurs du territoire pour leur apporter des solutions favorables à l'épanouissement de la biodiversité garante, d'un cadre de vie de qualité.

FICHES ACTIONS

- Assurer la gestion des milieux naturels pour lutter contre leur dégradation
- Réduire la fragmentation des milieux naturels et restaurer les corridors écologiques
- Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Réduire la pollution lumineuse par la prise en compte effective de la Trame Noire dans les espaces bâtis existants

ACTION 1.1. Assurer la gestion des milieux naturels pour lutter contre leur dégradation

AXE 1 - PRÉSERVER DES RISQUES DE DÉGRADATION ET LIMITER LA FRAGMENTATION

ACTION 1 - ASSURER LA GESTION DES MILIEUX NATURELS POUR LUTTER CONTRE LEUR DÉGRADATION

Trame(s) concernée(s)	<p>Trames Vertes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole. 	<p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide.
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Collectivités (communes, communautés de communes, PETR); SMBV; ONF; Syndicats d'eau; CEN, FDC76	
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et accompagner le monde agricole, notamment les activités d'élevage, en valorisant : <ul style="list-style-type: none"> ○ les outils existants (MAEC, PSE...) ○ les productions locales ○ les éléments bocagers (filière bois/bocage/énergie) • Accompagner l'élaboration et l'actualisation de plans bocagers dans le but de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir des indicateurs pour effectuer un diagnostic des haies et concevoir un tableau de bord ○ Limiter le mitage des lieux d'intervention (concentration) ○ Définir notamment les temps de renouvellement des haies ○ Définir une « charte » du bon usage des haies et du bocage • Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion (exemple : plan simple de gestion [PSG] pour les zones forestières, plan de gestion des accotements routiers, etc.) • Favoriser une gestion adaptée des milieux, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Écopâturage <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'écopâturage pour entretenir les milieux et/ou empêcher leur fermeture • Accompagner le développement de l'écopâturage, mais aussi du pastoralisme transhumant sur les exploitations agricoles, le foncier public ou parapublic • Mettre à disposition à titre gracieux des parcelles (zones enherbées inoccupées, chemins de randonnée, milieux en cours de fermeture, etc.) aux propriétaires de bétail avec conventionnement ○ Systèmes agroforestiers <ul style="list-style-type: none"> • Développer les expérimentations d'agroforesterie avec les acteurs locaux, en prairies et en culture • Valoriser le Label Haies 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des chantiers solidaires, associatifs, collaboratifs d'entretien de milieux ou de zones définies • Maîtriser les usages du foncier <ul style="list-style-type: none"> ○ Conventionner avec les propriétaires (exploitants agricoles, etc.), notamment sur les zones à enjeux (milieux naturels remarquables, points de captage...) ○ Mobiliser des outils : outils de maîtrise foncière, outils de maîtrise d'usages, Obligation Réelle Environnementale (ORE), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ○ Selon les besoins, acquérir du foncier
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires fonciers • Aménageurs et gestionnaires du territoire (DIRNO, SAFER...) • Organismes agricoles (CIVAM Normand, Chambre d'Agriculture de Normandie; CUMA Haies'nergie, syndicats, coopératives, exploitants agricoles...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CATER, CRPF, ONF...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, CPN, I.C.Art...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DRAAF, DDTM, AESN, Région Normandie, CD76, communes, CDC, PETR...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76; GIC 1000 buissons, CRPF...) • Acteurs économiques/entreprise spécialisées • Établissements scolaires • Associations spécialisées (Ökotop, Mon berger Local, AFAC, AFAP, FNB, veille foncière citoyenne...)
Public(s) visé(s)	Tous
Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Normandie • Fonds européens (FEDER et FEADER/MAEC et Natura 2000) • Aide de l'AESN : « Protéger, restaurer et gérer les écosystèmes humides et marins et leur biodiversité » et « Acquisition et maîtrise foncière » • Dispositifs du Département de Seine-Maritime : « Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité » (<i>deux appels à projets à destination des particuliers propriétaires, des communes et des structures intercommunales</i>) • Appel à projets « Restauration écologique » du Plan de Relance
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans bocagers élaborés ou actualisés • Nombre de plans de gestion élaborés/mis en œuvre • Nombre de projets accompagnés • Nombre de chantiers réalisés et nombre de participants • Nombre d'exploitations agricoles et/ou communes ayant recours à l'écopâturage et surfaces concernées • Nombre de systèmes agro-forestiers mis en place et surfaces concernées • Nombre de convention signée • Nombre d'outils de maîtrise foncière mobilisés • Nombre d'acquisitions effectuées et surfaces acquises

ACTION 1.2. Réduire la fragmentation des milieux naturels et restaurer les corridors écologiques

AXE 1 - PRÉSERVER DES RISQUES DE DÉGRADATION ET LIMITER LA FRAGMENTATION

ACTION 2 - RÉDUIRE LA FRAGMENTATION DES MILIEUX NATURELS ET RESTAURER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

<p>Trame(s) concernée(s)</p>	<p>Trames Vertes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole. 	<p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide. <p>Trame Brune</p>
<p>Porteur(s) de projet potentiel(s)</p>	<p>Collectivités (communes, communautés de communes, PÉTR); CD76 ; associations environnementales; propriétaires</p>	
<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser/Former les élus aux enjeux de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue et prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification et notamment dans les documents d'urbanismes locaux • Conseiller les particuliers et les communes lors de travaux d'aménagement. Par exemple, en favorisant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une délimitation des parcelles par une haie ○ Une perméabilité des clôtures permettant le déplacement de la petite faune ○ Une part minimale d'espaces verts plantés lors d'un projet de construction (essences locales) ○ Une préservation des cœurs d'îlot, c'est-à-dire une continuité d'espaces végétalisés entre les jardins • Identifier les secteurs à forte mortalité de la faune et mettre en place des écoducs (batrachoducs, écuoducs, etc). Par exemple pour les amphibiens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de ramassage ○ Mise en œuvre d'une circulation adaptée sur les routes concernées ○ Fermeture de certaines routes sur la ou les périodes de déplacement • Favoriser la présence de la petite faune et de la biodiversité ordinaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Construire et installer des habitats pour la petite faune (nichoirs, hôtels à insectes...) ○ Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires, notamment dans les cimetières ○ Végétaliser les surfaces artificialisées : espaces publics (chemins, trottoirs, cours d'école, etc.) et zones plus sensibles (zones humides, coteaux, etc.) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer, conserver et densifier des espaces végétalisés au sein et en périphérie des centres urbains, à proximité des infrastructures routières, aux abords des cours d'eau et de voies piétonnes
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants, propriétaires fonciers et paysagistes • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE, SMBV, CEREMA...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DREAL, DDTM, Région Normandie, CD76, communes, CDC, PETR...) • Groupement d'usagers (FDC76, CRPF...) • Établissements scolaires • Associations spécialisées (ANBDD...)
Public(s) visé(s)	Tous
Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Normandie • Fonds européens (FEDER et FEADER/Natura 2000) • Dispositif du Département de Seine-Maritime : « Aide aux travaux de plantation – restauration de haies bocagères et sur le talus » • Appel à projets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Association Jardins & Santé « Jardins à visée thérapeutiques » ○ Agence nationale pour la rénovation urbaine « Quartiers fertiles – L'agriculture urbaine dans nos quartiers » ○ « Jardins partagés et agriculture urbaine » – Mesure « Jardins partagés et collectifs » du Plan de Relance (zones urbaines et péri-urbaines uniquement)
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de révision ou projet de création d'un document d'urbanisme • Nombre de communes dotées d'un document d'urbanisme actualisé • Nombre de projets accompagnés • Nombre d'écoducs mis en place • Nombre d'habitats construits et installés • Nombre de communes n'utilisant plus aucun produit phytosanitaire • Surfaces rendues perméables (m²) • Nombre d'espaces végétalisés créés ou densifiés

ACTION 1.3. Prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE)

AXE 1 - PRÉSERVER DES RISQUES DE DÉGRADATION ET LIMITER LA FRAGMENTATION

ACTION 3 - PRÉVENIR LA PROLIFÉRATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Trame(s) concernée(s)	Trames Vertes dont :	Trames Bleues dont :
	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide.
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CENN; SMBV; FDC76; CD76; PETR du Pays de Bray	
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, répertorier, délimiter puis assurer le suivi des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (populations pour les espèces animales, foyers pour les espèces végétales) • Communiquer sur le Programme Régional d'actions relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes (PREEE) • Former à la reconnaissance et à la gestion des EEE et sensibiliser 	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CATER, ONF...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, NNE, CPN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DRAAF, DREAL, DDTM, OFB, AESN, Région Normandie, CD76, communes, CDC, PETR...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76; GIC 1000 buissons, CRPF...) • Établissements scolaires agricoles et/ou horticoles • Associations spécialisées (ANBDD, FREDON...) 	
Public(s) visé(s)	Agents de services techniques, exploitants agricoles, habitants, paysagistes	
Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Normandie • Fonds européens (FEDER et FEADER/Natura 2000) 	
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de foyers • Nombre de formations et nombre de participants • Nombre d'outils de communication/sensibilisation créés 	

ACTION 1.4. Réduire la pollution lumineuse par la prise en compte effective de la Trame Noire dans les espaces bâtis existants

ACTION 4 - RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE PAR LA PRISE EN COMPTE EFFECTIVE DE LA TRAME NOIRE DANS LES ESPACES BÂTIS EXISTANTS

Trame(s)
concernée(s)

Trame Noire

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Collectivités (communes, communautés de communes, PETR); SDE76
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les secteurs concernés par la pollution lumineuse • Mettre en place une gestion de l'éclairage public adaptée <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre le travail entamé concernant l'éclairage public intelligent ○ Réduire voire supprimer l'éclairage public le soir et la nuit ○ Promouvoir le label national « Villes et villages étoilés » • Communiquer/sensibiliser sur la réglementation en vigueur relative à la pollution lumineuse
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Associations spécialisées (ANPCEN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DREAL, DDTM, OFB, Région Normandie, CD76, communes, CDC, SDE76, PETR...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CAUE, CEREMA...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...)
Public(s) visé(s)	Elus, services techniques, entreprises, commerces
Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Normandie • Fonds européens (FEDER)
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de secteurs concernés par une pollution lumineuse et évolution • Nombre de communes/CDC engagées dans une démarche de sobriété de l'éclairage public • Nombre de communes candidates à une labellisation • Nombre de communes labellisées • Nombre d'entreprises ayant adapté leur éclairage

AXE 2

SENSIBILISER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Pour que la Trame Verte et Bleue soit prise en considération à la fois au quotidien et dans le cadre des documents de planification, il est nécessaire d'entreprendre des actions de communication et de sensibilisation. Il est également important que l'ensemble des acteurs du territoire puisse avoir accès à l'information, mais aussi à la formation afin de pouvoir s'approprier les connaissances. Dans ce contexte, il semble nécessaire de renforcer les actions déjà en place à savoir la diffusion de supports de communication et la réalisation d'animation auprès de tous les publics. Il semble également nécessaire que les structures pouvant mener à bien ces actions puissent se rapprocher et travailler en partenariat.

Il est donc nécessaire de sensibiliser sur l'ensemble des thématiques en lien avec la Trame Verte et Bleue, et d'adapter le format et les supports selon le public visé en appuyant cette sensibilisation auprès des gestionnaires et usagers de la Trame Verte et Bleue que sont les agriculteurs. En effet, il semble indispensable d'informer davantage sur les risques liés à la diminution de la biodiversité qui pourraient être préjudiciables à l'exercice du métier agricole.

De très nombreuses thématiques peuvent être traitées (liste non exhaustive visible en Annexe) afin d'assurer une communication la plus complète possible.

FICHES ACTIONS

- Renforcer la diffusion des informations et des connaissances
- Développer les actions de sensibilisation et de formation et valoriser les bonnes pratiques

ACTION 2.1. Renforcer la diffusion des informations et des connaissances

AXE 2 - SENSIBILISER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

ACTION 1 - RENFORCER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS ET DES CONNAISSANCES

<p>Trame(s) concernée(s)</p>	<p>Trames Vertes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole. 	<p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide.
<p>Porteur(s) de projet potentiel(s)</p>	<p>Région Normandie; ANBDD; PETR du Pays de Bray</p>	
<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les supports et outils de communication déjà existants • Valoriser les outils de diffusion de l'information des communes et CDC les plus innovants (application Panneapocket par exemple) • Inciter les collectivités à diffuser de l'information relative aux milieux naturels (via les bulletins communaux/intercommunaux ou leur site internet par exemple) • Créer un outil numérique d'information sur la Trame Verte et Bleue en Pays de Bray (exemple : page internet avec documents en téléchargement et lien vers les outils par thématique) • Concevoir des Atlas Communaux de la Trame Verte et Bleue pour chaque commune du territoire comme outil de base à la mise en œuvre d'actions et de prise en compte des milieux naturels dans les projets 	
<p>Partenaires potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CATER, ONF, CEREMA ...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DREAL, DDTM, AESN, Région Normandie, CD76, communes, CDC, syndicat d'eau, PETR...) • Établissements scolaires • Associations spécialisées (ANBDD, CARDERE...) • Organismes à vocation touristique (offices de tourisme, syndicats d'initiative, SMA...) • Organismes agricoles (CIVAM Normand, Chambre d'Agriculture de Normandie...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76; GIC 1000 buissons, CRPF) 	
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Elus, acteurs locaux, habitants</p>	
<p>Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils existants par communes ou CDC • Nombre de supports réalisés et d'informations diffusées • Nombre d'actions, pratiques et/ou projets mis en lumière 	

ACTION 2.2. Développer les actions de sensibilisation et de formation et valoriser les bonnes pratiques

AXE 2 - SENSIBILISER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

ACTION 2 - DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION ET VALORISER LES BONNES PRATIQUES

<p>Trame(s) concernée(s)</p>	<p>Trames Vertes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole. 	<p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide.
<p>Porteur(s) de projet potentiel(s)</p>	<p>Collectivités (communes, communautés de communes, PETR); ANBDD; Associations environnementales; Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative; SMBV, FF Randonnée; FFPMA</p>	
<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouvelles manifestations, formations et/ou outils de communication permettant de sensibiliser aux enjeux de la Trame Verte et Bleue • Identifier des sites ou des actions ont été menées et pouvant servir d'exemple lors d'animations et/ou de formations • Mettre en lumière les acteurs socioéconomiques et/ou habitants ayant des actions/pratiques vertueuses en lien avec la protection de l'environnement • Promouvoir et encourager la participation aux manifestations et/ou outils déjà existants (exemple : circuits DDtour/DDAgroécologie) 	
<p>Partenaires potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN...) • Associations spécialisées (ANBDD, CARDERE, Coq à l'âne...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CATER, ONF, CEREMA ...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DREAL, DDTM, OFB, AESN, Région Normandie, ANBDD, CD76, communes, CDC, syndicats d'eau, PETR...) • Organismes agricoles (CIVAM Normand, Chambre d'Agriculture de Normandie, CUMA Haies'nergie; ...) • Organismes à vocation touristique (offices de tourisme, syndicats d'initiative, SMA...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76; GIC 1000 buissons, CRPF...) • Établissements scolaires et lycées agricoles 	
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Tous (grand public, scolaires, élus, agents des collectivités, entreprises, exploitants agricoles, jeunes agriculteurs, membres d'associations, propriétaires fonciers, etc.)</p>	

Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif du Département de Seine-Maritime : « Les loisirs sportifs de nature » • Appels à projets « Fonds Tourisme Durable » du Plan de Relance portés par l'ADEME • Région Normandie • Fonds européens (FEDER)
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations, évènements, supports développés • Nombre et nature des sites identifiés et des actions menées • Nombre de concours organisés • Nombre de participants • Nombre d'actions valorisées • Nombre d'animations et de formations

AXE 3

RESTAURER LES USAGES ET LES FONCTIONNALITÉS DES HABITATS NATURELS

CONTEXTE

La Trame Verte et Bleue du territoire Brayon est multifonctionnelle et au service du territoire. Ainsi, toutes les fonctionnalités dégradées et disparues conviennent d'être réhabilitées et restaurées. En effet, une réhabilitation permet aux écosystèmes de récupérer leurs processus de base pouvant leur permettre de rendre des services (stockage de l'azote, tamponnement des ruissellements, phytoépuration, protection de la ressource en eau, des biens et des personnes), tandis qu'une restauration va plus loin en rétablissant les caractéristiques spécifiques à ces écosystèmes (diversité et abondance des espèces notamment).

Les réseaux de mares, de bocage et de prairies naturelles forment un ensemble caractéristique du Pays de Bray. Au travers de la régression de ces réservoirs de biodiversité sur le territoire, ce sont des maillons essentiels de la continuité écologique qui disparaissent.

FICHES ACTIONS

- Développer l'approche raisonnée de la gestion des espaces verts qu'est la gestion différenciée
- Anticiper le vieillissement du bocage et rétablir un maillage bocager fonctionnel, identité paysagère du Pays de Bray
- Restaurer la fonctionnalité des réseaux de mares
- Réhabiliter ou restaurer des réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques

ACTION 3.1. Développer l'approche raisonnée de la gestion des espaces verts qu'est la gestion différenciée

AXE 3 - RESTAURER LES USAGES ET LES FONCTIONNALITÉS DES HABITATS NATURELS

ACTION 1 - DÉVELOPPER L'APPROCHE RAISONNÉE DE LA GESTION DES ESPACES VERTS QU'EST LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

	Trames Vertes dont :
Trame(s) concernée(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole.
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CDC; Communes; Département (DIRNO)
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Former les agents d'entretien des espaces verts • Concevoir et mettre en place une gestion différenciée des espaces verts définis à une échelle communale, voire supra-communale
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Aménageurs et gestionnaires du territoire (DIRNO...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CEREMA...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DREAL, DDTM, Région Normandie, ANBDD, CD76, communes, CDC, PETR...) • Associations spécialisées (FREDON)
Public(s) visé(s)	CDC; Communes; Gestionnaires
Financement(s) possible(s)	Dispositifs du Département de Seine-Maritime : <ul style="list-style-type: none"> • «Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité» (deux appels à projets) • «Mise en place d'écopâturage sur les espaces publics»
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarches de gestion différenciée • Nombre d'agents formés • Nombre de communes dotées d'un plan de gestion • Nombre de parcelles gérées durablement • Nombre d'expérimentation

ACTION 3.2. Anticiper le vieillissement du bocage et rétablir un maillage bocager fonctionnel, identité paysagère du Pays de Bray

AXE 3 - RESTAURER LES USAGES ET LES FONCTIONNALITÉS DES HABITATS NATURELS

ACTION 2 - ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DU BOCAGE ET RÉTABLIR UN MAILLAGE BOCAGER FONCTIONNEL, IDENTITÉ PAYSAGÈRE DU PAYS DE BRAY

Trame(s) concernée(s)	Trames Vertes dont : <ul style="list-style-type: none">• Sous-trame bocagère,• Sous-trame boisée.
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communes, agriculteurs, associations environnementales ; CDC ; GIC 1000 buissons ; SMBV
Description des actions	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner la plantation de haies<ul style="list-style-type: none">○ Intégrer les besoins locaux et les contraintes relatives au changement climatique○ Définir des projets de plantation (essences, utilité, durabilité, valorisation, réchauffement climatique, exploitation, localisation, type de sol, de culture, etc.)○ Assurer des commandes groupées○ Mettre à disposition des plants pour les projets de plantation en mitoyenneté avec le domaine public• Restaurer des haies existantes (regarnir, multiplier les strates, diversifier les essences, etc.)• Développer des plans de gestion durable des haies

Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires fonciers • Aménageurs et gestionnaires du territoire (DIRNO...) • Organismes agricoles (CIVAM Normand, Chambre d'Agriculture de Normandie; CUMA Haies'nergie, coopératives, exploitants agricoles...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CATER, ONF...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DRAAF, DREAL, DDTM, AESN, Région Normandie, CD76, communes, CDC, PETR...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76; GIC 1000 buissons, CRPF, coopératives forestières...) • Acteurs économiques/entreprises spécialisées (pépiniéristes...) • Établissements scolaires agricoles, horticolas, gestion des milieux naturels • Associations spécialisées (AFAC-Agroforesteries...)
Public(s) visé(s)	Tous (plus particulièrement les aménageurs, les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers)
Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Normandie • Fonds européens (FEDER et FEADER/Natura 2000) • Financements en lien avec différents outils (PCAHD, etc.) • Appels à projets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds pour l'Arbre (AFAC-Agroforesterie et Fondation Yves Rocher) ○ Région/AESN « Aide à la mise en place de systèmes agro-forestiers » ○ État/plan de relance « Plantons des haies! » • Département de Seine-Maritime : <ul style="list-style-type: none"> ○ « Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité » ○ « Aide aux travaux de plantation – restauration de haies bocagères et sur le talus »
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaires de haies plantés • Linéaires de haies restaurés • Nombre de plans de gestion élaborés

ACTION 3.3. Restaurer la fonctionnalité des réseaux de mares

AXE 3 - RESTAURER LES USAGES ET LES FONCTIONNALITÉS DES HABITATS NATURELS

ACTION 3 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES RÉSEAUX DE MARES

<p>Trame(s) concernée(s)</p>	<p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique • Sous-trame humide
<p>Porteur(s) de projet potentiel(s)</p>	<p>SMBV; communes; CDC; CENN</p>
<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux rôles des mares / communiquer sur le Plan Régional d'Action en faveur des Mares (PRAM) • Former à l'entretien des mares • Restaurer et créer des mares en priorisant celles présentant un rôle de continuité écologique et/ou hydraulique • Restaurer et créer des fossés/noues enherbés en priorisant ceux présentant un rôle de continuité écologique et/ou hydraulique • Valoriser des mares pédagogiques • Maintien/remise en herbes des parcelles incluant les mares et/ou les parcelles voisines
<p>Partenaires potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires fonciers • Organismes agricoles (CIVAM Normand, Chambre d'Agriculture de Normandie; exploitants agricoles...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DREAL, DRAAF, DDTM, AESN, Région Normandie, CD76, communes, CDC, PETR...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76; GIC 1000 buissons, CRPF...) • Acteurs économiques/entreprises spécialisées dans la restauration de mares/fossés • Établissements scolaires, notamment agricoles et gestion des milieux naturels
<p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Agents communaux, élus, exploitants agricoles, exploitants forestiers, particuliers</p>

Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Normandie • Fonds européens (FEDER et FEADER/Natura 2000) • AESN « Protéger, restaurer et gérer les écosystèmes humides et marins et leur biodiversité » • Département de Seine-Maritime : « Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité » (un dispositif à destination des particuliers propriétaires et un dispositif à destination des communes et des structures intercommunales) • Appel à projets « Restauration écologique » du Plan de Relance
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mares restaurées et/ou créées • Nombre de fossés ou noues restaurés et/ou créés • Nombre de mares pédagogiques créées

ACTION 3.4. Réhabiliter ou restaurer des réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques

AXE 3 - RESTAURER LES USAGES ET LES FONCTIONNALITÉS DES HABITATS NATURELS

ACTION 4 - RÉHABILITER OU RESTAURER DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ OU CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

<p>Trame(s) concernée(s)</p>	<p>Trames Vertes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole. 	<p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide.
<p>Porteur(s) de projet potentiel(s)</p>	<p>Collectivités (communes, communautés de communes, PETR); SMBV, Syndicats d'eau; CENN, FDC76</p>	
<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions de restauration des milieux, notamment en mobilisant les collectivités • Maintenir/restaurer les prairies naturelles par l'intermédiaire des outils déjà existants (MAEC, contrat Natura 2000, BAC...) ou à développer • Conseiller et orienter les potentiels porteurs de projet (particuliers, agriculteurs, etc.) • Valoriser les projets de restauration sur des outils déjà en place : PCAHD, MAEC, contrats Natura 2000, plans de gestion, etc. <ul style="list-style-type: none"> ○ Concevoir des projets, effectuer des aménagements et travaux permettant une réhabilitation ou une restauration des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques ciblées sur le territoire, mais aussi d'importance régionale et/ou locale • Mener des chantiers solidaires/associatifs/collaboratifs de réhabilitation ou restauration de milieux 	
<p>Partenaires potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires fonciers • Organismes agricoles (CIVAM Normand, Chambre d'Agriculture de Normandie; CUMA Haies'nergie, syndicats, coopératives, exploitants agricoles...) • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CATER, ONF...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DRAAF, DREAL, DDTM, AESN, Région Normandie, CD76, communes, CDC, PETR...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76; GIC 1000 buissons, CRPF...) • Établissements scolaires, notamment agricoles et gestion des milieux naturels • Associations spécialisées (AFAC...) 	

Public(s) visé(s)	Tous
Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Département de Seine-Maritime : <ul style="list-style-type: none"> ○ «Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité» (<i>un dispositif à destination des particuliers propriétaires ; et un dispositif à destination des communes et des structures intercommunales</i>) ○ « Aide aux travaux de plantation – restauration de haies bocagères et sur le talus » • Appel à projets <ul style="list-style-type: none"> ○ État/plan de relance « Restauration écologique » ○ OFB « MobBiodiv’Restauration » ○ État/plan de relance « Plantons des haies! » ○ Fonds pour l’Arbre (AFAC-Agroforesterie et Fondation Yves Rocher) ○ Région/AESN « Aide à la mise en place de systèmes agro-forestiers » ○ AESN « Protéger, restaurer et gérer les écosystèmes humides et marins et leur biodiversité » • Région Normandie • Fonds européens (FEDER et FEADER/Natura 2000) • ADEME • Mécénat
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets suivis et/ou réalisés • Nombre de secteurs/continuités réhabilités ou restaurés

AXE 4

AMÉLIORER L'ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

Un travail de cartographie de la TVB du Pays de Bray a été mené dans le cadre de la présente étude et a permis de collecter, analyser les données et organiser une base de données spatialisées. Toutefois, pour que la TVB puisse être inscrite dans les décisions d'aménagements du territoire et assurer son rôle de préservation et de restauration des réseaux de continuités écologiques, il faut poursuivre les dynamiques visant à enrichir les connaissances sur le territoire.

La Trame Verte et Bleue du Pays de Bray s'articulant autour :

- De la boutonnière et des réservoirs de biodiversité associés ;
- Des corridors vallées (cours d'eau, milieux humides, prairies, ripisylves, etc.) ;
- De la trame arborée autour des forêts et des boisements mis en lien par un maillage bocager « encore présent » ;
- Des versants (et cuestas) avec des habitats caractéristiques (pelouses calcicoles) ;
- D'une biodiversité commune omniprésente.

FICHES ACTIONS

- Poursuivre l'état des lieux des ressources existantes sur le territoire et des outils associés
- Assurer une veille et approfondir les connaissances des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés sur le territoire

ACTION 4.1. Poursuivre l'état des lieux des ressources existantes sur le territoire et des outils associés

AXE 4 - AMÉLIORER L'ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE TERRITOIRE

ACTION 1 - POURSUIVRE L'ÉTAT DES LIEUX DES RESSOURCES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE ET DES OUTILS ASSOCIÉS

Trame(s) concernée(s)	<p>Trames Vertes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole. <p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide.
Porteur(s) de projet potentiel(s)	PETR du Pays de Bray; CBNBL, CENN, SMBV
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le travail de recensement des études en cours ou déjà menées sur le territoire en précisant les types de données collectées et les structures propriétaires (données communales notamment) • Lister les programmes, outils (SIG ou autres) et bases de données (voir Annexe), et les classer selon la nature des actions engagées, les données et leur degré d'accessibilité • Créer un annuaire des structures publiques et privées du territoire selon leur domaine de compétence • Favoriser le partage de données entre acteurs clefs du territoire et la centralisation de ces données au sein d'outils déjà existants (ODIN, programmes régionaux notamment)
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE; SMBV, CATER, ONF, CEREMA ...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DREAL, DDTM, AESN, Région Normandie - CRIGE, CD76, communes, CDC, syndicats d'eau, PETR...) • Groupement d'utilisateurs (FDC76; CRPF...) • Associations spécialisées (AREAS...)
Public(s) visé(s)	Acteurs de la gestion et l'aménagement du territoire (gestionnaires de milieux naturels, entreprises d'aménagement paysager, entreprises de terrassement, etc.)
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études recensées • Diversité des données répertoriées • Nombre d'outils répertoriés • Diversité des données répertoriées • Nombre de programmes déployés sur le territoire

ACTION 4.2. Assurer une veille et approfondir les connaissances des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés sur le territoire

AXE 4 - AMÉLIORER L'ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE TERRITOIRE

ACTION 2 - ASSURER UNE VEILLE ET APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE

<p>Trame(s) concernée(s)</p>	<p>Trame Aérienne</p> <p>Trames Bleues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame aquatique, • Sous-trame humide. 	<p>Trame Brune</p> <p>Trame Noire</p> <p>Trames Vertes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-trame bocagère, • Sous-trame boisée, • Sous-trame calcicole.
<p>Porteur(s) de projet potentiel(s)</p>	<p>Collectivités (communes, communautés de communes, PETR); CENN; FDC76; Région</p>	
<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des atteintes aux milieux naturels et des actions de restaurations des continuités écologiques afin d'assurer un suivi de l'état écologique de la Trame Verte et Bleue du territoire • Assurer une veille sur les informations et la documentation (scientifique, réglementaire) relatives aux trames présentes sur le territoire • Mener des réflexions pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Quantifier la valeur économique des services écosystémiques rendus par les continuités écologiques ainsi que la perte entraînée par leur dégradation ou leur disparition (notamment par l'introduction d'EEE) ○ Évaluer le potentiel de stockage du carbone sur notre territoire et le valoriser au travers d'un marché carbone local • Réaliser des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur le territoire • Lancer des inventaires spécifiques en fonction des besoins afin de compléter et/ou suivre les données existantes • Proposer aux acteurs locaux une contribution à l'amélioration des connaissances via les sciences participatives (inventaires, signalements des EEE, etc.) 	

Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de conseil en aménagement et gestion d'espaces naturels (CENN, CAUE ; SMBV, ONF, CEREMA ...) • Associations environnementales (ABA, ABD, APFB, ARBRE, I.C.Art, CPN, NNE, LPO, GONm, GMN, OBHEN...) • Partenaires institutionnels/collectivités (DRAAF, DREAL, DDTM, AESN, Région Normandie, CD76, communes, CDC, PETR...) • Groupement d'usagers (FPPMA76, FDC76 ; CRPF...) • Établissements scolaires spécialisés en gestion des milieux naturels
Public(s) visé(s)	Tous les acteurs locaux
Financement(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif du Département de Seine-Maritime : « Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité » • Aides AESN • OFB • Fonds européens (FEDER, FEADER/Natura 2000) • ARS • Région Normandie
Indicateur(s) de réalisation et/ou de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inventaires effectués et surface(s) inventoriée(s) • Nombre et nature des données récoltées • Évolution de l'état des sites • Nombre de foyers/populations et surfaces répertoriés • Gain économique généré par la préservation et la restauration des continuités écologiques • Nombre d'ABC réalisés et nombre de communes concernées

GLOSSAIRE

Intitulé	Définition
ABA	Association Beauvoir Avenir en Pays de Bray
ABC	Atlas de la Biodiversité Communale
ABD	Association Brayonne Dynamique
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
AFAC-Agroforesteries	Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries
AFAF	Association Française d'Agroforesterie
ANBDD	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
APFB	Association Plantes et Fruits Brayons
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ARBRE	Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement
AREAS	Association de Recherche sur le Ruissellement, l'Érosion et l'Aménagement du Sol
BAC	Bassin d'Alimentation de Captage
BD CASTOR	Base de Données sur la Connaissance des Aménagements de préservation des Sols et des Terres, et des Ouvrages de ralentissement des Ruissellements
BEN	Association Bio en Normandie
CA	Chambre d'Agriculture
CALAC du Pays de Bray	Centre d'Arts, de Loisirs, et d'Activités Culturelles du Pays de Bray
CAUE76	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Maritime
CBNBL	Conservatoire Botanique National de Bailleul
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD76	Conseil Départemental de Seine-Maritime
CDC	Communauté(s) de communes
CDT 76	Comité Départemental de Tourisme de Seine-Maritime
CENN	Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIVAM	Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CMA76	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime
CPN	Connaitre Protéger la Nature –Les Indiens Brayons
CR	Coordination Rurale
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CRIGE	Coordination Régionale de l'Information Géographique
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIRNO	Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest
DOCOB	DOCument d'Objectifs
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDEN	Énergie Durable en Normandie
ENS	Espaces Naturels Sensibles
FDC76	Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FNB	Fédération Nationale du bois
FPPMA	Fédération de Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GIC	Groupement d'Intérêt Cynégétique
GMN	Groupe Mammalogique Normand
GONm	Groupe Ornithologique Normand
I.C.Art	Association Images, Cultures, Art
LPA	Lycée Professionnel Agricole
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

NNE	Normandie Nature Environnement
OBHEN	Observatoire Batracho-Herpétologique Normand
OBN	Observatoire de la Biodiversité de Normandie
ODIN	Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste de Normandie
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONF	Office National des Forêts
ORE	Obligation Réelle Environnementale
PCAHD	Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PRA COTEAUX	Programme Régional d'Actions en faveur des Coteaux et pelouses calcaires de Normandie
PRAM	Programme Régional d'Action en faveur des Mares
PREEE	Programme Régional d'actions relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes
PRELE	Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution
PSE	Paiement pour Services environnementaux
PSG	Plan(s) Simple(s) de Gestion
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RRP	Référentiel Régional Pédologique
SAFER	Société d'Aménagement foncier et d'établissement rural
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDE76	Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime
SIG	Système d'Information Géographique
SMA	Seine-Maritime Attractivité
SMBV	Syndicat Mixte de Bassin Versant
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
TVB	Trame Verte et Bleue

ANNEXES

EXEMPLES DE PROGRAMMES, OUTILS (SIG OU AUTRES) ET BASES DE DONNÉES RECENSÉS

- Centre de ressources Trame Verte et Bleue
- Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste de Normandie (ODIN)
- Programme Régional d'Action en faveur des Mares (PRAM)
- Programme Régional d'actions relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes (PREEE)
- Programme Régional d'Actions en faveur des Coteaux et pelouses calcaires de Normandie (PRA COTEAUX)
- Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution (PRELE)
- Référentiel Régional Pédologique (RRP) de Haute-Normandie
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique
- BD CASTOR (Base de Données sur la Connaissance des Aménagements de préservation des Sols et des Terres, et des Ouvrages de ralentissement des Ruissellements)
- Plateforme régionale présentant les cartographies du SRADDET et de la déclinaison de la TVB dans les collectivités (en cours d'élaboration)
- Programme régional d'étude et de prévention de la mortalité routière de la faune sauvage (Mam'route)
- Registre Parcellaire Graphique (RPG)
- Données cadastrales
- Aides publiques et privées au montage de projet en faveur de la biodiversité disponible
- Occupation des sols
- Prairies retournées
- Parcelles agricoles disponibles
- Maîtrises foncières et d'usages
- Boîtes à outils du Conseil Départemental de Seine-Maritime : Écopâturage, Espèces Exotiques Envahissantes
- Réseau de piégeurs (pour les espèces animales exotiques envahissantes)

EXEMPLES DE THÉMATIQUES POUVANT ÊTRE ABORDÉES DANS LE CADRE D'UNE COMMUNICATION SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Les termes utiles pour une bonne appréhension de la Trame Verte et Bleue : continuités écologiques, fragmentation, réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, pas japonais, etc.
- Les sous-trames de la Trame Verte et Bleue (caractéristiques, actions menées, actions à mettre en place et financements possibles)
- L'apport de la Trame Verte et Bleue et de l'environnement dans sa globalité à la qualité de vie, l'attractivité d'un territoire, la médecine, la détente, l'art, etc.
- La contribution de la stratégie TVB à la structuration des paysages et à leurs qualités, en renforçant

l'identité du territoire brayon.

- L'intérêt économique des services écosystémiques (préjudice en cas de dégradation des milieux naturels, de perte de biodiversité, etc.)
- L'existence de trames particulières comme la Trame Brune et la Trame Noire (et l'importance de réduire la pollution lumineuse pour protéger les espèces lucifuges)
- Les éléments du paysage (rôles, intérêts, entretien, etc.) : alignements d'arbres, mares, cours d'eau, parcs, jardins, espaces publics, etc.
- La flore et la faune commune à forte valeur patrimoniale; le cycle de développement des espèces animales et végétales; les périodes d'intervention à privilégier pour une intervention sur les milieux (entretien, travaux, etc.)
- La réglementation (origines, objectifs, intérêts, ce qu'il faut et ne faut pas faire) notamment à l'égard des retournements de prairies, de l'arrachage de haies, de l'utilisation des boues de curage, de la Directive Nitrates
- L'intégration d'un volet réglementaire dans les PLU(i)
- L'agroforesterie et les pratiques agricoles traditionnelles (intérêts fonctionnels et économiques, etc.)
- La gestion différenciée (les types d'espaces, les différents entretiens possibles, etc.)
- La filière Bois-Bocage-Énergie (CUMA Haies'nergie et Territoires, EDEN, intérêt de l'énergie biomasse, label Haies, lieux de collecte et modalités de dépôt, scierie mobile, adhésion, etc.)
- L'érosion de la biodiversité, les espèces protégées, les habitats d'intérêts communautaires
- La vigilance à avoir pour le nichage des chauves-souris et autres animaux lors de la rénovation du bâti (isolation des combles, restauration de vieilles bâtisses abandonnées, etc.)
- Les dangers des infrastructures routières
- La différence des enjeux entre le milieu urbain et le milieu rural pouvant induire des objectifs et des actions différents
- Les conséquences du réchauffement climatique sur le territoire (notamment sur le fonctionnement hydrographique, sur le fonctionnement écologique à travers l'évolution des milieux naturels et de leur composition spécifique, sur les pertes de production agricole)
- Les outils fonciers (outils de maîtrise foncière, outils de maîtrise d'usages, Obligation Réelle Environnementale)
- Les artisans labellisés « Écodéfi » et les « Répar'acteur »
- Les communes au label « Villes et villages fleuris », les communes lauréats « Territoires engagés pour la nature » (TEN), les communes « zéro-phyto »
- Les outils de communication existants et à disposition
- Les outils financiers disponibles
- Les structures d'accompagnement



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de Bray**

Maison des services
Impasse de la Boutonnière
76270 Neufchâtel-en-Bray

02.32.97.56.14
contact@paysdebray.org
www.paysdebray.org

